



Légende

- A4** servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou temporaires ainsi que des cours d'eau
- AC1** Servitudes de protection des monuments historiques :
 - bacs - périmètre de 50m
 - cités - périmètre de 50m
- II** Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou gazeux pour pression
 - bacs - périmètre de 50m
- IIbis** Servitudes relatives à la construction et à l'implantation de pipelines par TPCVPL
- I3** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
- I4** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- T1** Servitudes relatives aux chemins de fer
- T5** Servitudes aéronautiques de dégivrement (aérodomes civils et militaires)
- PT2** Servitudes relatives aux transmissions radiodiffusées concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- PT3** Servitudes relatives aux communications téléphoniques
- Int1** Servitudes au voisinage des cimetières
- PT1** Servitudes relatives aux transmissions radiodiffusées concernant la protection des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- ASI** Conservation des eaux : servitudes résultant de l'insaisissement de périmètre de protection des eaux publiques et militaires

Departement de Vaucluse
Commune de COURTHÉZON

Plan d'Occupation des Sols
Approuvé le 27 mars 2002

PLAN DES SERVITUDES

Plan d'ensemble
Echelle 1/25000

Modification n°1 : 27/06/2002
Modification n°2 : 28/05/2003
Modification n°3 : 22/02/2007
Modification n°4 : 07/03/2007
Révision Simplifiée n°1 : 10/06/09
Révision Simplifiée n°2 : 07/05/09